

Institut de formation aux métiers de la santé - Etablissement d'enseignement supérieur

FORMATION INFIRMIER

Conduisant au Diplôme d'État Infirmier, Grade Licence
Code RNCP : RNCP 8940

Nom du Certificateur : **MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION**

Formation réglementée par l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié notamment par l'arrêté du 23 janvier 2020 relatif au diplôme d'État d'infirmier

Compétences visées

L'infirmier(e) assume la responsabilité de l'ensemble des soins dans le respect des règles des actes professionnels inscrits dans le code de la santé publique.

L'infirmier(e) évalue l'état de santé d'une personne ou d'un groupe et analyse les situations de soins.

Sur prescription médicale ou en application de son rôle propre, l'infirmier(e) dispense des soins dans les domaines curatifs, préventifs, de l'éducation à la santé, de la formation ou de l'encadrement.

Il (elle) exerce son activité en équipe pluriprofessionnelle dans les structures hospitalières, extrahospitalières ou à domicile, au regard des **10 compétences et 9 activités suivantes** :

Compétences :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation des soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Activités :

- Observation et recueil de données cliniques
- Soins de confort et de bien être
- Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes
- Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes
- Soins et activités à visée préventive, diagnostique, thérapeutique
- Coordination et organisation des activités et des soins
- Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits
- Formation et information des nouveaux personnels et des stagiaires
- Veille professionnelle et recherche

Code Etablissement : F ALES 08 Charte n° 272246-EPP-1-2018-1-FR-EPPKA1-ECHE

B.P.20139 - 811, avenue du Docteur Jean Goubert - 30103 ALES Cedex Tél. : + 33(0)4 66 78 21 30
ifsi@ch-ales.fr

Institut de formation aux métiers de la santé - Etablissement d'enseignement supérieur

Objectifs de la formation

- Devenir un professionnel compétent, réflexif, autonome, responsable avec le sens de l'engagement professionnel
- Acquérir et utiliser les compétences professionnelles
- Acquérir les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à la pratique soignante
- S'intégrer dans les différents secteurs de soins et de santé
- Apprendre à analyser sa pratique professionnelle
- Développer l'intérêt d'actualiser ses connaissances
- S'initier à la méthodologie de la recherche
- Mesurer les enjeux de qualité et de sécurité des soins

Formation

<p>Programme et durée de la formation en 6 semestres (3 années)</p> <p>Une organisation universitaire et un principe d'alternance IFSI/STAGES</p>	<p>- 2 100 heures de cours</p> <p>- 59 unités d'enseignements (UE) réparties en 6 domaines :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Sciences humaines sociales et droit 2. Sciences biologiques et médicales 3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes 4. Sciences et techniques infirmières, interventions 5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière 6. Méthodes de travail <p>- 2 100 heures en stage :</p> <p>1^{ère} Année : 1 stage de 5 semaines et 1 stage de 10 semaines 2^{ème} Année : 2 stages de 10 semaines 3^{ème} Année : 1 stage de 10 semaines et 1 stage de 15 semaines réparti en 2 périodes</p> <p>- 4 familles de stages obligatoires sur les 3 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soins de courte durée • Soins de longue durée, soins de suite et de réadaptation • Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie • Soins en santé mentale et en psychiatrie
<p>Modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>- Classiques Cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, travaux pratiques guidés, guidance collective</p> <p>- Innovantes E-learning, apprentissage par simulation, analyse des pratiques professionnelles, serious game, ateliers bien-être</p> <p>- Un suivi pédagogique individualisé durant tout le cursus de formation permettant l'accompagnement pédagogique et le développement personnel de chaque étudiant</p>

Institut de formation aux métiers de la santé - Etablissement d'enseignement supérieur

Modalités d'évaluation	Les partiels sont organisés à l'IFSI : <ul style="list-style-type: none">- Travail écrit individuel et collectif sur table- Evaluation orale individuelle ou collective à partir d'analyses de situations- Evaluation pratique en situation simulée- Evaluation des compétences en stage
Modalités d'obtention du Diplôme d'État d'Infirmier (DEI)	Le diplôme d'état d'infirmier et le grade licence s'obtiennent par l'obtention de 180 ECTS (crédits européens) correspondant à la validation des 10 compétences du référentiel métier soit : <ul style="list-style-type: none">• 120 ECTS pour les unités d'enseignement théorique• 60 ECTS pour la formation clinique en stage Le grade licence est délivré par l'Université

Conditions d'accès à la sélection

➔ Être âgé(e) de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection

➔ Être titulaire des titres ou diplômes suivants :

- Baccalauréat français
- Titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n°81-1221 du 31 décembre 1981,
- Titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV,
- Diplôme d'accès aux études universitaires ou attestation de réussite à l'examen spécial d'accès aux études universitaires
- Diplôme d'infirmier obtenu hors Union Européenne sous réserve de fournir l'équivalent d'accès aux études Universitaires

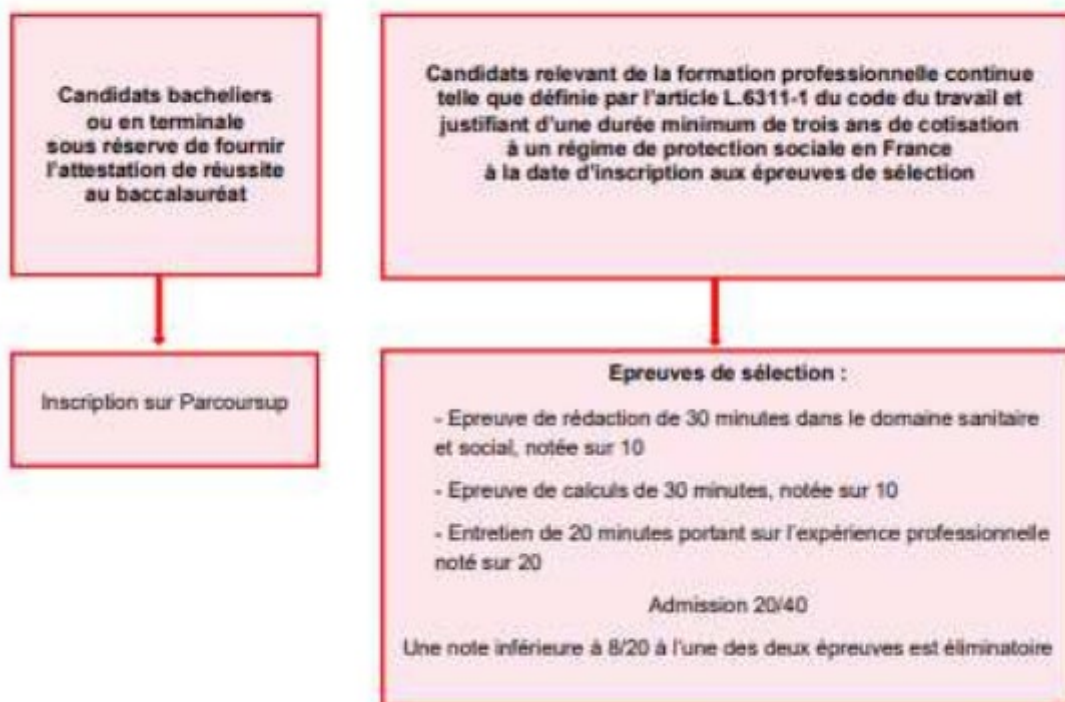
➔ Être élève de classe de terminale l'année de l'inscription à Parcoursup sous réserve de fournir une attestation de réussite au baccalauréat français au moment de l'inscription définitive dans l'institut

OU

➔ Relier de la formation professionnelle continue, telle que définie par l'article L. 6311-1 du code du travail, et justifiant d'une durée minimum de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

Institut de formation aux métiers de la santé - Etablissement d'enseignement supérieur

Modalités de sélection



L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS D'ALES

- Agréée pour 63 places
- Coût de la formation : tarif base horaire 13.05 €

Formation cursus LMD 36 mois : 27 405 €

Les valeurs pédagogiques sont centrées sur la professionnalisation de l'étudiant. Chacun bénéficie d'un accompagnement personnalisé en fonction de ses acquis et expériences pour devenir, à terme, un professionnel consciencieux assurant des soins de qualité.

CONTACTS

Directeur IFSI / IFAS : Gisèle BLANC

Coordinateur Pédagogique : Florent PASTRE

Mail : ifsi@ch-ales.fr

Tél. : 04.66.78.21.33

Institut de formation aux métiers de la santé - Etablissement d'enseignement supérieur
REJOINDRE L'IFMS

- Accès via la gare SNCF d'Alès, bus ligne N°2 directe Gare routière → Hôpital
- Adresse : 811 avenue du Dr Jean Goubert, 30100 Alès

L'IFMS se situe en proximité directe de l'hôpital.

